

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



وزارة المالية



المديرية العامة للضرائب

## COMMUNIQUE



**RELATIF A LA SOUSCRIPTION DU BORDEREAU AVIS DE  
VERSEMENT (DECLARATION SERIE GN°50)  
Contribuables ne relevant plus du régime de l'IFU**

Il est porté à la connaissance des contribuables ne relevant plus du régime de l'IFU, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, que le délai de souscription du bordereau avis de versement des droits au comptant (Déclaration série G n° 50) au titre des mois de janvier à avril 2022 et le paiement des droits y relatifs, est prorogé au 20 juin 2022.